



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 juin 2007

**Aérodrome de Niort-Souché - Convention de distribution de
carburants aéronautiques**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 juin 2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 6 juillet 2007

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc
DELAGARDE - M. Guillaume JUIN - M. Paul SAMOYAU - M. Robert PLANTECOTE
- M. Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme
Nicole GRAVAT - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Annie COUTUREAU - Mme
Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - M. Bernard JOURDAIN - Mme
Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle GANDILLON - M. Yannick TARDY - Mme
Catherine REYSSAT - M. Joël RENOUX - M. Alain GARCIA - M. Marc THEBAULT -
M. Jean-Louis EPPLIN - M. Stéphane TRONEL - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme
Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance :

Excusés ayant donné pouvoir :

- Rodolphe CHALLET donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Amaury BREUILLE donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Jeanine BIMES donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Catherine REYSSAT
- Elsie COLAS donne pouvoir à Françoise BILLY
- Michel PAILLEY donne pouvoir à Bernard JOURDAIN
- Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Gérard NEBAS

Excusés :

Conseillers :

M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - Mlle Karen NALEM - Mme Catherine
DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Claudie LAROCHE - Mme Michelle LE
FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2007

DELIBERATION D20070324

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

L'aérodrome de Niort-Souché est équipé d'une station de distribution de carburants appartenant à la Société TOTAL France qui permet l'avitaillement des aéronefs en AVGAS 100LL et JET A1. La station de carburants est un équipement indispensable pour le fonctionnement de l'aérodrome principalement pour les résidents basés tels les aéroclubs, ou les particuliers.

Dans le cadre de la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres relative à l'accompagnement de la Ville dans la gestion de l'aérodrome du 1^{er} janvier au 30 juin 2007, la CCI a poursuivi le contrat qui la liait avec TOTAL jusqu'à cette date et continué à assumer l'achat, la distribution et la vente de carburant sur la plate forme.

La société TOTAL propose aujourd'hui à la Ville de Niort une convention de partenariat pour la distribution des carburants aéronautiques et l'installation d'un automate, le paiement s'effectuant directement par les usagers par l'intermédiaire d'une carte AIR TOTAL. La Ville de Niort est ainsi dépositaire du produit Total sans à avoir à l'acheter et se charge des contrôles de la qualité du carburant.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de distribution de carburants aéronautiques avec la Société TOTAL France.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Le Maire de Niort

Signé

Alain BAUDIN